

L'influence des organisations de développement international sur la gouvernance des territoires locaux : le cas de la Banque Mondiale et les villes au Sénégal

Texte d'une communication présentée au Colloque ASRDLF « Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional » tenu les 25, 26 et 27 août 2008 à Rimouski dans le cadre d'une session sur le thème « Décentralisation et politiques régionales : territoires de projet, projets de territoire »

Mebometa Ndongo

Doctorant en Études urbaines
Département d'études urbaines et touristiques
Université du Québec à Montréal / Institut national de la recherche scientifique-urbanisation
culture et société

Direction de la thèse : Juan-Luis Klein et Michael-Alain Cohen

6-2785, Barclay, Montréal, Québec, H3S 1J7,
Tél : 1 514 313 83 57

Courriel : mebometaguy@yahoo.ca

Résumé analytique

Ce texte porte sur l'influence des organisations de développement international sur la gouvernance des territoires locaux. Il vise les dynamiques urbaines influencées par les forces extraterritorialisées inscrites dans le régime de gouverne mondiale. Par le cas de la Banque Mondiale et les villes au Sénégal, il cherche à répondre à la question : *Comment la Banque Mondiale a-t-elle orienté son intervention sur le développement urbain sénégalais et comment elle a pu transformer les systèmes d'acteurs à l'échelle locale?* Il résulte d'une thèse de doctorat en Études urbaines, intitulée « la Banque Mondiale et le développement urbain au Sénégal ». L'objectif est de montrer comment la Banque oriente le développement urbain en Afrique, notamment au Sénégal, comment ce développement urbain traduit un processus de transformation des institutions étatiques au profit d'une construction de capacités privées, civiles et communautaires, et comment la transformation en question modifie la gouvernance urbaine locale.

Un tel sujet reste original à plus d'un titre. Même si la mobilisation locale peut recréer le global en imbriquant les diverses échelles du développement (Klein, 2006), l'intervention des organismes de développement international affecte les États du Sud. Dans une communauté interétatique en voie de mondialisation, surtout des villes (Cohen, 1996b), les structures et les concepts qui tendent à s'appliquer au monde entier modifient et peuvent même déterminer les événements et les comportements économiques, sociaux et politiques à tous les niveaux de la vie collective (Gosovic, 2000). Toutefois, restent méconnus les effets locaux et d'autres méthodes permettant des constats qui s'imposent dans un cadre de gouverne mondiale. D'un côté, les acteurs internationaux posent des actions globales, en général extraterritorialisées et extrasociétales avec des impacts locaux. De l'autre, les collectivités locales « subissent » l'action en amont. Dans ce contexte glocal, l'effet collatéral par un organisme international est une transformation des structures centrales de l'État au profit d'un renforcement de la société civile. Pour cela, il interpelle le local, crée des institutions et reconstruit le cadre de développement. Sur le plan territorial, l'effet fondamental concerne l'*ajustement municipal*. Cette version territorialisée de l'ajustement structurel (Osmont, 1995) touche les arrangements institutionnels, la centralité politicoadministrative et la carte territoriale par la construction de nouvelles structures, d'autres systèmes d'acteurs locaux et de nouveaux concepts.

La méthodologie consiste en une étude approfondie des sept projets qui ont jalonné l'intervention de la Banque dans le développement urbain sénégalais entre les années 1960 et les années 2000. Une relecture des documents de la Banque et de la littérature scientifique associée à des évaluations formelles et informelles des interventions urbaines au Sénégal permet la construction d'une cartographie évolutive de ces interventions, ce qui permet de constater la rupture, les parallélismes, la continuité, la progressivité, les innovations et les controverses qui jalonnent la déconcentration des prérogatives du central et la construction des capacités locales. Afin de bonifier nos interprétations, nous avons réalisé une consultation plus ou moins formelle auprès de 20 personnes ressources.

Une grille constituée des variables bipolaires canalise l'étude d'un projet afin d'en comprendre la dynamique (origine, opérationnalisation, évolution). L'examen du contexte local et global ou externe au territoire de mise en œuvre, des objectifs poursuivis à court et à long terme, des stratégies opératoires déployées localement et de l'externe, de la gestion locale et externe utilisée et des succès et des échecs permet la reconstitution du corpus empirique de la recherche, surtout la spécification des interventions étudiées en vue d'une lecture des constituants de leur chronologie.

De là, nous affirmons que *la Banque Mondiale a appliqué son intervention sur le développement urbain sénégalais en imposant diverses priorités grâce à des approches qu'elle a opérationnalisées par des projets construits de manière à orienter l'activité des acteurs vers l'ajustement municipal. La transformation des systèmes institutionnels résultante s'est manifestée en sens opposés : la désétatisation et la municipalisation. Ce double effet nécessitait alors une mutation de l'ajustement structurel en une version territorialisée* au Sénégal. En se dotant des concepts structurants, la Banque provoque la transformation des arrangements institutionnels et une modification de la centralité politicoadministrative. Les espaces d'expérimentation et d'innovations en développement urbain créés favorisent par ailleurs la *municipalisation* des prérogatives étatiques. On assiste ainsi à la *désétatisation* qui est un affaiblissement de l'État. Grâce à cette perspective territoriale du développement, la Banque construit d'autres interactions en formant les protagonistes de la scène urbaine; interactions à l'origine des interventions dont l'impact est certain sur la gouverne villes.

Notre interprétation triangulaire vise l'interaction des projets et l'identification des déterminants des transformations structurelles qu'ils engendrent ainsi que leur lien avec la gouvernance urbaine territoriale (Stren, 2004 ; Jouve, 2003) où se mobilisent les systèmes d'acteurs locaux, le cadre administratif et la culture (Klein, 2007b; Klein et Harisson, 2007). Le concept de *gouvernance urbaine locale flexible* représente l'angle normatif. L'angle théorique correspond au concept de *régulation* (Boyer, 2004) suivant l'axe de la réalisation des politiques (Lemieux, 2002 ; Kingdon, 2003). Le concept d'*apprentissage opérationnel* constitue l'angle discursif (Argyris et Schön, 2002 ; Wenger, 2005). Orienté vers ses priorités, la Banque instrumentalise le développement urbain pour l'ajustement municipal conformément à l'ordre mondial qu'elle détermine (De Senarclens, 2001) et qui se répercute dans la gouvernance urbaine locale.

L'ajustement municipal constitue le résultat des interventions urbaines de la Banque au Sénégal. La définition des priorités référentielles, des approches choisies et des projets mis en œuvre permet la découverte d'une dynamique visant fondamentalement la transformation institutionnelle ayant trait au terrain municipal. L'examen du corpus empirique révèle les logiques conductrices. L'interprétation de la dynamique des projets tient aux facteurs normatifs, théoriques et méthodiques. Inspirée des documents, cette triangulation permet de définir la transcendance du contexte d'un projet sur sa gestion, son bilan, ses objectifs et ses stratégies opératoires. Une consultation a révélé d'autres facteurs confirmant l'hégémonie intellectuelle de la Banque dans la dynamisation expérimentale et périodique des interventions urbaines au Sénégal pour territorialiser l'ajustement structurel en transformant les institutions.

Notre analyse des dynamiques urbaines influencées par les forces extraterritorialisées inscrites dans le régime de gouverne mondiale est divisée en trois sections. La première section est un examen du corpus empirique de la recherche. Nous présentons les priorités référentielles de la Banque Mondial au Sénégal en matière du développement urbain par ordre chronologique entre 1972 et 2006, en faisant ressortir les approches mises de l'avant et les projets mis en œuvre. Cette présentation aboutit à la construction d'une cartographie évolutive des interventions. La deuxième section est consacrée au cadre conceptuel triangulaire à partir duquel nous considérons la normativité, la théorie et la méthode comme angles d'hypothèses vérifiables par l'analyse de contenu documentaire. L'environnement structurel constitue le support normatif centré sur la gouvernance urbaine locale flexible définie par les niveaux, les échelles et les systèmes d'acteurs. En théorie, le concept de *régulation* pivote sur trois courants : celui des problèmes, celui de la politique et celui des solutions. L'apprentissage

opérationnel comprend des facteurs structurants d'ordre méthodique. La troisième section vise l'interprétation par la triangulation. À l'aide du matériel empirique et à partir du contexte des stratégies appliquées, il sera démontré que la Banque Mondiale *normalise* la gouverne des villes sénégalaises. Son influence localisée sur les transformations structurelles et territoriales subséquentes dépend de son action résultant de la conjonction des courants régulationnistes. Suite aux déclencheurs d'apprentissage opérationnel, les agents formulent des processus menant aux effets dynamisant des interventions imposées. L'hégémonie intellectuelle de la Banque Mondiale pour sa volonté d'ajustement municipal au Sénégal permet de nuancer ces interprétations grâce à la consultation d'un réseau de savoir en développement urbain.

Les priorités référentielles, les approches et les projets

Comment étudier un projet en profondeur? On peut s'attarder sur cinq dimensions correspondant à des variables bipolaires à partir desquelles une étude approfondie permet d'en comprendre la dynamique (origine, opérationnalisation, évolution). La raison d'être permettant de définir la vision d'un projet émane d'un examen du contexte local et global ou externe au territoire de mise en œuvre. L'intérêt stratégique découle d'une analyse des objectifs poursuivis à court et à long terme. Les stratégies opératoires déployées localement et de l'externe permettent de définir l'intérêt politique. L'intérêt institutionnel découle de la gestion locale et externe utilisée. Les recommandations en vue des projets consécutifs résultent du bilan des succès et des échecs. La grille formée par ces variables a permis l'analyse empirique du corpus de la recherche. Ce corpus a été reconstruit en huit priorités en référence desquelles la Banque Mondiale a orienté son intervention urbaine au Sénégal. Les approches sous-jacentes à ces priorités ont été définies de manière à traduire la volonté d'ajustement municipal de la Banque par les projets de développement urbain mis en œuvre.

La priorité physicospatiale (1972-1981) représente la première phase dont le projet des parcelles assainies justifie les spécificités contextuelles. D'où, l'hypothèse de la primauté du contexte sur d'autres variables à l'explication de sa dynamique. La priorité physicospatiale inaugure les politiques de développement urbain de la Banque et détermine les futures interventions. D'une part, l'évolution s'amorce à partir de l'exemple sénégalais en 1972, d'autre part, la technologie de l'approche mise de l'avant sera reproduite dans diverses régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine (Ayres, 1983).

Le contexte du projet des parcelles assainies oriente sa mise en œuvre vers une rationalité privilégiant la réalisation d'équipements et des services urbains. Les objectifs et des stratégies sont formulés à partir des besoins majeurs dans les domaines gérés par l'État tels que la construction résidentielle et infrastructurelle, d'équipements et des services urbains, l'aménagement foncier et l'installation des réseaux d'alimentation énergétique, sanitaire, d'eau potable, d'égout, de téléphone, etc. Les principaux enseignements sont tirés des aspects non physiques n'ayant pas obtenu de succès.

Axée sur la **priorité politicoinstitutionnelle (1984-1997)**, la deuxième phase englobe deux projets. L'un concerne l'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaine et, l'autre, le développement municipal et l'habitat. Les objectifs visent la capacité des institutions à mobiliser de manière efficace les ressources humaines et financières disponibles. Sous cet angle, le développement institutionnel fait référence à la capacité d'une institution à faire un usage efficace de ses ressources (Ndongo, 2002). On privilégie alors la construction des capacités de suivi et d'évaluation en vue du renforcement de l'action gouvernementale (Hauge, 2003). En focalisant respectivement la gestion urbaine et le développement municipal, c'est l'appui des institutions locales qui est ciblé. Aussi, la Banque vise la

construction des capacités locales à formuler et à évaluer les objectifs de développement (Ayres, 1983). Elle vise aussi la création de nouvelles institutions pouvant la relayer dans l'élaboration et la mise en pratique des politiques, deux objectifs de l'assistance technique. La dimension politique de cette phase concerne l'effet *a posteriori* à l'échelle nationale, par exemple, sur le plan réglementaire et auprès des différentes instances impliquées.

Les besoins contextuels portent sur la restructuration et l'assistance à l'action gouvernementale, le renforcement et la création institutionnels. À ces besoins, on prescrit des objectifs et on déploie des stratégies opératoires fondées sur des actes politiques tels que la ratification des accords, la prise de décrets, l'établissement de statuts, de critères et de modèles d'interventions tournées vers la durabilité et la satisfaction des bailleurs de fonds. Ces éléments d'efficience se complètent par des aspects procéduraux supervisés par l'assistance technique. Les mécanismes de gestion privilégient plus les rapports juridictionnels entre les acteurs et leurs tâches que le contenu des projets. Les actions physico spatiales sont transformées en politiques nationales d'habitat.

La priorité productive (1989-1997) marque la troisième phase de l'histoire des projets étudiés. Face au contexte local, on oriente les objectifs vers la mobilisation des ressources en vue de résorber les problèmes socioéconomiques tels que le manque d'emplois et le chômage. La productivité urbaine au Sénégal se manifeste par l'initiative AGETIP à laquelle la Banque Mondiale se positionne sous forme des projets de développement urbain. Le cycle 1 cible toutes les communes selon des critères d'éligibilité relatives à leur capacité ; le cycle 2 est restreint aux communes rurales. En tablant sur l'exécution des travaux d'intérêt publics, on met l'accent sur la recherche de la performance des acteurs institutionnels et sur l'efficacité des projets à travers les entreprises créées. Les deux AGETIP visent l'efficacité en termes d'atteinte du résultat des projets. La finalité reste la poursuite d'intérêts productifs des opérations à travers la facilitation des procédures opérationnelles endogénéisées.

Le contexte local est marqué par la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel et une crise socioéconomique. Le chômage subséquent représente la cible des objectifs de création d'emplois en vue du travail intensif. Aussi, la participation du privé dans les stratégies opératoires, la redéfinition du rôle de l'État et l'autogestion des acteurs locaux tiennent à cette fin. Par ailleurs, on recherche l'autonomie des institutions décentralisées tout en stimulant l'entrepreneuriat local. Comme réponse à ces objectifs, la priorité productive amorce le programme d'appui aux communes.

La gouvernance urbaine locale représente le concept phare de la quatrième phase centrée sur la **priorité municipale et décentralisation (1997-2006)**, priorité où les programmes 1 et 2 d'appui aux communes sont appliqués. La décentralisation se caractérise ici non seulement par l'autonomie des municipalités, mais par des activités novatrices et des opérations transposables en réseaux. On porte l'attention sur l'interaction des protagonistes dans les collectivités locales. En cela se penche la nouvelle gouvernance urbaine, suivant le succès des AGETIP. D'où le besoin créé de reproduire les projets subséquents.

Ceux-ci naissent d'un contexte du besoin d'intégrer les systèmes d'acteurs dans les objectifs de gestion municipale transparente, d'investissements urbains et d'infrastructures de base en déployant des stratégies et une gestion articulant les priorités politicoinstitutionnelle et physico spatiale dans un cadre décentralisé où interagissent les acteurs locaux. À l'image des projets productifs, le mode de gestion privilégie l'aspect procédural pour la promotion des actions physico spatiales.

L'investissement et l'ajustement municipal (2006 et plus) représente la priorité par la quelle se réfère le programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales. Cinquième phase émergente tournée vers l'action municipale, l'investissement et l'ajustement appliquent les concepts élaborés lors de la priorité au développement municipal et à la décentralisation. Tout en privilégiant le terrain municipal comme la précédente phase, l'objet essentiel du programme concerne la redynamisation de la décentralisation. À cet égard, il prolonge les projets antérieurs. En outre, les investissements et l'ajustement municipal permettent le renforcement des capacités locales, l'amélioration des ressources municipales et favorisent l'entretien d'équipements prioritaires financés par les municipalités et la pérennité des infrastructures urbaines (Diou, 2006). Ce programme résume les politiques de la Banque Mondiale au Sénégal en matière de développement urbain en 2006. Ainsi, *l'investissement et l'ajustement municipal* est le résultat des phases de l'histoire des projets entre la fin des années 1960 et 2006 et la synthèse de leur dynamique. Le programme dédié à cette priorité se définit par une dynamique visant la maîtrise du développement urbain au Sénégal, la finalité étant un format territorialisé des ajustements structurels.

L'histoire des projets de développement urbain de la Banque Mondiale au Sénégal entre 1972 et 2006 s'apparente à une dynamique de la priorité physicospatiale pour se situer 40 ans plus tard sur l'espace décentralisé comme terrain d'expérimentation du développement municipal par l'investissement et l'ajustement subséquent. Si rupture, innovation, expérimentation et modélisation caractérisent cette dynamique, elle traduit les intentions d'ajustement municipal par la Banque Mondiale au Sénégal. Nous soutiendrons dans ce texte que *la dynamique d'un projet de développement urbain s'enracine dans les normes environnementales autour desquelles pivote la régulation entretenue par la rationalité de l'apprentissage opérationnel*. La valeur qualitative des trois concepts convergent vers une interprétation partielle puisqu'elle se compare au constructivisme d'un réseau de savoir permettant le dévoilement d'autres facteurs indépendants de l'analyse de contenu documentaire. Nous avançons l'hypothèse d'une volonté de la Banque Mondiale d'instaurer son hégémonie en faveur d'un format territorial de l'ajustement structurel, c'est-à-dire, l'ajustement municipal. Dors et déjà, la vérification de cette hypothèse est possible grâce à un examen empirique de l'évolution des approches en fonction des priorités identifiées :

- La priorité physicospatiale intègre l'auto-construction, l'autofinancement, l'accessibilité, l'infrastructure et les services urbains comme axes de l'approche *aménagement du sol* en parcelles assainies mise de l'avant. On veut combattre l'augmentation de la pauvreté par la production des sites résidentiels et des services publics destinés aux familles ayant des bas revenus, afin qu'elles autoconstruisent leur logement tout en intégrant l'économie néolibérale dans le champ urbain.
- La priorité politicoinstitutionnelle intègre la *construction institutionnelle* comme approche. D'une part, le logement, les institutions, la performance économique, l'efficacité opérationnelle, les ressources, l'investissement et la gestion municipale caractérisent cette approche, d'autre part, celle-ci s'impose dans le développement socioéconomique, les pouvoirs locaux, l'autogestion d'acteurs locaux, la privatisation, la formation et l'évaluation des opérations.
- La priorité à la productivité urbaine s'articule sur l'approche *création d'emplois, entrepreneuriat, petites et moyennes entreprises*. On met l'accent sur l'intermédiation entre l'État et la société civile pour favoriser l'opérationnalisation des projets. On recherche particulièrement la conception par les municipalités des assises sociales d'un processus de développement infrastructurel durable. D'une part, on promeut les

compétences individuelles, le travail intensif, le Manuel de procédures et la délégation. D'autre part, on appuie les entreprises locales, l'institutionnalisation, la coordination pour traduire la décentralisation dans les faits. La privatisation de la gestion municipale correspond aux réformes encourageant l'économie, l'usage de la main d'œuvre locale et l'entrepreneuriat local et privé. La Banque uniformise les procédures en vue d'un réseautage.

- Le programme d'appui aux communes 1 en est la dérivée puisqu'on privilégie désormais la priorité au développement municipal et à la décentralisation. Cette priorité pivote sur la responsabilisation municipale, les réformes, la municipalisation, la privatisation et l'ajustement municipal dont l'approche est la *déconcentration de certaines prérogatives étatiques et la responsabilisation locale*. Le conformisme aux standards permet le programme 2, où la finance municipale, la compétitivité et la coopération sont mises en évidence pour faciliter l'interaction prônée entre le local, le national et l'international.
- Comme résultat, l'*ajustement municipal* est mis en application par le programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales. Les racines de ce programme sont : l'investissement, l'interaction coordonnée et durable ciblant la population, les rapports intermunicipaux et la coordination des bailleurs de fonds.

L'implantation de ces approches expérimentales nécessitait l'élaboration et la mise en œuvre de différents projets. La dynamique subséquente s'identifie aux dimensions ci-après :

- La raison d'être d'où découle la vision d'un projet s'est étalée du combat contre la pauvreté par le développement résidentiel au développement intermunicipal coordonné et durable en passant par le développement institutionnel, avec un accent sur la gestion municipale (trois fois sur huit), la facilitation des procédures de création d'emploi, la maîtrise des enjeux de la décentralisation et le développement municipal.
- L'intérêt stratégique allait de l'établissement et du maintien du dialogue avec l'État sénégalais, avec une grande attention sur la réforme de la gestion économique (une fois sur deux), l'assistance à l'implantation des mécanismes de la gouvernance, au ciblage de la population.
- L'intérêt politique auquel la Banque s'est attardée correspondait successivement à la conquête de l'urbain comme nouveau terrain d'expérimentation des projets, à la mise en avant de ceux de la décentralisation et l'amorce de la privatisation, l'expérimentation de celle-ci dans le développement urbain, à l'usage de la main d'œuvre et à la performance économique locales, au lien décentralisation/développement urbain, au financement du développement municipal et à l'interaction des municipalités.
- Pour son intérêt institutionnel afin d'être la référence en développement urbain, la Banque a valorisé l'affirmation des acteurs locaux, la stimulation d'interlocuteurs efficaces en gestion urbaine, la gestion autonomiste, l'entrepreneuriat local et privé, les acteurs du développement économique national, le développement municipal, la gestion urbaine instrumentalisée et la coordination des bailleurs de fonds.
- Reflet de la dynamique à l'étude, les recommandations ont été appliquées en faveur de la reconstruction institutionnelle, des capacités et d'une gestion décentralisée. Cette reconstruction touche la privatisation et les actifs locaux. L'institutionnalisation des procédures, des extra procédures en réseau et leur conformisme aux normes ont été fortement recommandées tout comme l'interactionnisme local/national/international.

Ces dimensions requalifient le développement urbain sénégalais dans une atmosphère de glocalisation (Klein, 2007b; Cox, 1997). La chronologie subséquente comprend les priorités référentielles, les approches mobilisées révélatrices des intensions de la Banque et les projets mis en œuvre pour appliquer les intensions en question. Aussi, nous avons construit une cartographie évolutive des interventions étudiées. Cette cartographie permet de répondre à la question de la recherche de la manière suivante :

- La Banque Mondiale a appliqué son intervention sur le développement urbain sénégalais en imposant diverses priorités grâce à des approches qu'elle a opérationnalisées par des projets construits de manière à orienter l'activité des acteurs vers l'ajustement municipal.
- La transformation des systèmes institutionnels résultante s'est manifestée en sens opposés.
- D'un, l'affaiblissement du pouvoir étatique central (désétatisation) et, de l'autre, la reconstruction de l'autorité et des structures locales (municipalisation).
- Ce double effet nécessitait alors une mutation de l'ajustement structurel en une version territorialisée traduisant un autre format de la gouvernance urbaine locale.

Bien que tendant à résorber les limites des expériences passées, les priorités s'alignent autant sur la continuité que sur la progressivité pour constituer l'histoire des projets sur des bases durables, d'harmonisation ou d'uniformisation. L'examen des projets a permis la découverte et l'illustration des actions de leur dynamique. Elle découle du dialogue entre les écoles du contexte, des objectifs, des stratégies, de la gestion et du bilan et se définit ainsi : *spécification de la raison d'être ou vision, choix stratégiques, actualisation d'intérêt politique, visées institutionnelles et formulation de recommandations*, répercutées sur la gouverne urbaine.

L'analyse empirique du corpus a favorisé la reconstitution de l'objet d'étude suite à la relecture des documents. Elle a surtout permis la construction d'une cartographie évolutive des interventions. Les phases identifiées représentent le profil agrégé de l'histoire reconstruite. En outre, cette analyse a permis la découverte des approches de la dynamique et l'établissement d'une convergence entre l'environnement structurel, la régulation et l'apprentissage des expériences, indispensables à notre interprétation.

La cadre conceptuel interprétatif triangulaire

L'angle normatif est élargi aux structures environnementales d'enracinement des valeurs et des normes, une ressource (Lemieux, 2002) justifiant la raison d'être d'un projet, compte tenu des exigences de la communauté de développement international. En plus des enjeux du développement urbain du contexte local, ces structures développent une pression incitante à la dynamique d'un projet. Le principe du conformisme, l'adaptation aux structures environnementales, a souvent justifié la dynamique des politiques de développement. Les normes directives se rapportent aux *niveaux*, aux *échelles* et aux *acteurs* de la *gouvernance urbaine locale flexible*.

L'angle théorique s'ouvre sur le principe de la régulation (March et al, 2000; Brunsson et al, 1998) selon lequel la conjonction des *problèmes*, des *solutions* et de la *politique* engendre la dynamique d'un projet. Cet angle débouche sur la *construction des cibles* (Schneider et Ingram, 1993). Cette construction participe à la dynamisation des priorités, car les acteurs manifestent une volonté d'adhérence des objectifs, des stratégies et de la gestion aux structures environnementales changeantes.

L'angle discursif correspond à une méthode pédagogique par laquelle les *déclencheurs* de l'apprentissage opérationnel permettent aux *agents* de formuler un *processus* qui mène à l'*effet* de changement d'une priorité. La formulation des leçons des expériences et leur intégration dans les projets consécutifs tient compte, avant tout, du contexte. Dans cette perspective, nous considérons l'information ajoutée ou retranchée des objectifs, des stratégies et des mécanismes de gestion d'un projet. Les leçons subséquentes s'intègrent alors dans le projet consécutif. Si le processus est représenté par l'énoncé méthodique des thèmes définissant chaque phase, la mise en priorité de celle-ci constitue l'effet résultant. S'agissant des déclencheurs, les facteurs d'apprentissage s'identifient en termes de vision du développement, de technologie, de valeurs ou de mouvements socioéconomiques prioritaires. Les agents sont formés autant des individus que du leadership, des bords, des comités d'actions, des systèmes d'acteurs, des consultants et des chercheurs. Le processus se prête à la définition de l'information, créatrice d'échange et à la diffusion des connaissances générées, à l'intégration de celles-ci au sein des réseaux de savoirs et à sa transformation en actions applicables. L'effet concerne le changement correspondant à un nouveau projet ou à une nouvelle phase.

L'interprétation

La normativité de l'environnement structurel

Les approches qui sous-tendent les différents projets mis en priorité sont exposées à la force normative des structures environnementales pour guider la dynamique des politiques de développement international (Ramsamy, 2006; Kapur et al, 1997¹; Verna et Drouvot, 1993). Dans cette étude, nous assimilons l'environnement structurel au concept de gouvernance urbaine locale flexible. La normativité relative à ce concept se prête à ses niveaux, à ses échelles et à ses acteurs. La correspondance de la dynamique des projets étudiés a été observée et le rapprochement des variables des projets à la normativité de la gouvernance urbaine locale flexible confirme nos interprétations par rapport à ses caractéristiques.

Par normes, nous entendons, l'ensemble des règles, des lois, des règlements et des modes de régulation qui dominent le fonctionnement d'une société et les mécanismes de sa mise en œuvre. Ce cadre de référence doit alors s'ajuster aux contingences d'ordre des défis stratégiques, politiques et institutionnels. Ainsi, plausibilité intellectuelle, acceptabilité politique, viabilité économique et faisabilité opérationnelle bordent les projets que la Banque Mondiale élabore en fonction des concepts en vigueur.

La dynamique des projets de développement urbain élaborés par la Banque au Sénégal entre 1972 et 2006 se rapproche du concept normatif prédéfini et autour duquel se restreignent nos indicateurs de lecture par rapport aux variables bipolaires d'un projet. Ainsi, prise en compte, respect, adhérence, correspondance, réalisabilité, durabilité, adéquation, adaptabilité et considération permettent la lecture du pouvoir normatif dont l'environnement structurel est porteur pour déterminer la dynamique d'un projet de développement urbain suivant le prisme des niveaux, des échelles et des acteurs de la gouvernance urbaine locale flexible.

En référence à différentes priorités et approches mises de l'avant, les projets étudiés ont franchi plusieurs *niveaux* de gouvernance suivant les principes de conformisme et d'adhérence. On découvre le niveau macro ou global à travers l'environnement structurel en fonction du contexte externe au Sénégal. Même si les normes renvoient aux règles, aux lois et à des principes unificateurs, elles constituent un cadre historique pré-existant en référence

duquel les actions se définissent. Leur préséance aux objectifs en ce qui concerne les opérations, les stratégies et les mécanismes de gestion justifie, la dynamique d'un projet de développement urbain. Nos principaux indicateurs de cette dynamique s'appliquent alors sous l'angle normatif. Ces indicateurs se rapprochent de l'isomorphisme dont parlent certains analystes du développement et neoinstitutionnalistes comme Powell et DiMaggio (1991). Comme *définition de la raison d'être ou vision, choix stratégiques, actualisation de l'intérêt politique, visées institutionnelles et formulation des recommandations* expriment la dynamique d'un projet de développement urbain, celle-ci s'enracine dans les normes de la communauté de développement international à laquelle appartient la Banque Mondiale qui, de plus, s'inscrit dans le système d'organisations de Bretton Woods. Ce niveau de gouverne a été déterminant par l'action *top down* d'un acteur international. À ce titre, on a ciblé, sur le plan stratégique, le développement local à partir d'une transformation des structures centrales (désétatisation). Aussi, on a encouragé les mécanismes de gestion basés sur des actions locales autonomistes sous l'influence internationale.

S'agissant des *échelles* de la gouvernance urbaine locale flexible, le contexte a permis de voir l'intérêt porté sur différentes actions basées sur les priorités sectorielles physicospatiale, politicoinstitutionnelle, productive, municipale et décentralisatrice, et d'investissement et d'ajustement municipale. Diverses activités sous le contrôle étatique ont suivi une ligne stratégique et gestionnaire permettant le constat d'une concordance aux valeurs associées aux secteurs reconnus pour leur apport au développement et à l'acteur étatique par qui la Banque devait transiger pour promouvoir ce développement. C'est donc en matière sectorielle que l'échelle de la gouverne coïncide, d'une part, avec l'administration centraliste dont le pouvoir s'étend au niveau national. D'autre part, cette échelle s'établit au niveau mondial puisque les normes sont dictées par la Banque Mondiale. Le contrôle exclusif de l'État remarqué dans les stratégies et la gestion des projets concorde alors avec les règles prônées pour réguler le développement urbain. Chargé de la gouverne urbaine, l'acteur étatique sénégalais est cependant contraint par l'acteur international qu'est la Banque Mondiale. Le chevauchement des deux acteurs crée des zones de contradiction et des espaces conflictuels où convention et coopération sont à l'origine des modifications observées dans les projets. Finalement, les niveaux et les échelles de gouverne interagissent.

À juste titre, l'interaction des *acteurs* se manifeste à travers celle des échelles sectorielles visibles dans les objectifs poursuivis en lien avec les différents secteurs stratégiques. Aussi, l'État, le privé, le civil et le communautaire caractérisent le système d'acteurs locaux auquel les projets de développement urbain de la Banque ont appliqué les transformations ayant déterminé la gouvernance des villes au Sénégal.

En définitive, compte tenu du bilan de ces projets, on a assisté à une reconstruction locale pour une gouverne des villes basée sur l'interaction des acteurs à travers différents secteur de développement urbain désormais menées par le bas (*bottom up*). Qu'il s'agisse des niveaux international, national, local et communautaire, les projets à l'étude ont visé les échelles correspondantes aux priorités physicospatiale (infrastructure, services et équipements urbains), politicoinstitutionnelle (construction des capacités, implication civile et privée), productive (travail intensif, sous-projets, petites et moyennes entreprises), municipale et décentralisation (formation et autonomisation d'acteurs locaux) et d'investissement et d'ajustement municipal (contrôle locale, priorités globales et réseautage). Les acteurs internationaux, locaux, privés, civils et communautaires étaient interpellés. Tout cela traduit la gouvernance urbaine locale flexible. Toutefois, celle-ci tend à s'internationaliser par l'accent

mis sur le réseautage et sur l'uniformisation des approches. Internationalisation dont la Banque vise la coordination.

Dans le cadre du développement international, l'environnement structurel (externe ou interne) est intellectuel, idéologique, conceptuel et paradigmatique. C'est sur ces attributs que nous lui concédons un pouvoir normatif sur la dynamique des projets étudiés. Cet environnement varie en fonction du contexte local et global ou externe des projets sénégalais. D'une part, les influences environnementales s'associent aux valeurs qui orientent les activités de la communauté de développement international (Ramsamy, 2006; Kapur et *al*, 1997¹; Verna et Drouvot, 1993), d'autre part, les politiques locales, les enjeux du développement urbain et les acteurs en présence sont assujettis aux problèmes à résoudre.

À l'évolution de cet environnement correspond la dynamique des projets. Cela découle du statut de la Banque Mondiale comme un organisme œuvrant pour le développement macro-économique et géopolitique. Sur le plan techno-opérationnel, son assistance influence la mise en œuvre et la gestion des projets. Par ses interventions, elle impose la réorganisation des institutions locales, ce qui affecte la gouvernance territoriale sur le plan municipal. La permanence des facteurs contextuels permet de considérer leur influence normative. On associe alors la dynamique des projets à une logique d'adhérence et de conformisme à la normativité comparable au principe théorique de la régulation.

La théorie de la régulation

La conjonction du courant des problèmes, du courant de la politique et du courant des solutions engendre la dynamique d'un projet de développement urbain. Trois piliers soutiennent cet énoncé théorique de la régulation des politiques publiques : si (1) on considère catalysant les problèmes à résoudre et qu'ils justifient les motifs d'un projet, (2) les forces structurelles en constituent la source idéologique et conceptuelle porteuses de la politique de référence tandis que (3) les solutions représentent des leviers de concrétisation à travers les objectifs, les stratégies et les mécanismes de gestion construits sous formes de cibles.

La dynamique d'un projet a pour source et se catalyse par les problèmes à résoudre. Ceux-ci sont perçus et lisibles aussi bien dans le contexte local d'un projet transformé que dans les échecs du bilan du projet précédent ce dernier. Toutefois, cette situation diffère de la dynamique du projet initial de la Banque Mondiale au Sénégal. Quand celle-ci débarque dans ce pays pour sa première intervention urbaine, de nombreux problèmes existent sous forme d'enjeux du développement urbain ayant évolué entre la fin des années 1960 et 2006. Bien que le contexte local soit souvent considéré comme le siège des problèmes à résoudre, ces enjeux y sont criants et nombreux. Ainsi, la dynamique des projets de développement urbain de la Banque Mondiale a pour explication *la résolution des problèmes posés par l'urbanisation*. Pour vérifier ce postulat, nous montrons que les problèmes en question ont changé tel que les différents projets en viennent à leur solutionnement. Concrètement, les priorités consécutivement régulées en constituent des solutions.

L'environnement dans lequel évolue la Banque Mondiale affecte sa réaction aux enjeux du développement urbain sénégalais. Ses rapports de projets n'ont pas beaucoup insisté sur cet aspect, pourtant le concept de gouvernance urbaine locale a une grande influence dans la dynamique des projets (Stren, 2004). Qu'il s'agisse de s'inspirer des modèles économiques ou d'adhérer à des principes idéologiques, la Banque reproduit et reconstitue certains concepts qu'elle adapte dans ses programmes au Sénégal.

Deux tendances distinguent le courant de la politique. La première se rapporte aux idées prépondérantes, aux croyances et aux concepts développés par des chercheurs et que s'est appropriés la Banque. Nous nous attardons aux tendances internationales qui ont influencé les priorités. La deuxième se rapporte aux enjeux du développement urbain présents dans le milieu local et examinés dans le courant des problèmes. Une approche historique permet de retracer divers concepts dont la Banque s'est inspirés. Nous soutenons par ailleurs que les priorités tirent leur source et s'identifient dans le contexte global ou externe aux milieux de mise en œuvre d'un projet, dans les succès du bilan de celui qui le précède et dans les recommandations subséquentes. Par delà tout, nous dévoilons l'interaction entre différents projets.

Au courant de la politique se jumelle celui des solutions pour expliquer la dynamique des projets. En définissant ce dernier courant, celles-ci restent l'apanage d'acteurs experts de la Banque Mondiale puisque les solutions qu'ils proposent doivent cadrer avec les exigences du développement international auxquelles ses principes souscrivent. Les solutions aux problèmes à résoudre se représentent dans les objectifs poursuivis, les stratégies opératoires et les mécanismes de gestion utilisée. C'est par la construction des cibles attenantes à ces variables que se matérialise la politique dont le courant a été examiné au préalable. Cette construction représente par conséquent une concrétisation de la dynamisation d'un projet. Les solutions en question sont congrues aux valeurs prônées par la communauté de développement international (Ramsamy, 2006), car elles ont été conçues par la Banque en réponse aux problèmes et en référence à la politique prioritaire, c'est-à-dire aux concepts en vigueur. Dès lors, il est possible de dresser le profil de la dynamique des projets étudiés.

La dynamique du projet des parcelles assainies en 1972 réside dans la conjonction des problèmes d'habitat, la politique de développement physico-spatial et les solutions. Les problèmes en question sont engendrés par l'urbanisation sous forme d'une pénurie de logements pour les pauvres et des ressources pour la construction résidentielle. En ce qui concerne la politique de référence, elle est soutenue par les forces structurelles favorables aux interventions de nature physicospatiale. Les solutions, quant à elles, sont matérialisées par les objectifs, les stratégies et la gestion visant l'aménagement des parcelles équipées accessibles à l'auto-construction des logements par les bas revenus.

La dynamique des projets d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaine en 1984 et de développement municipal et de l'habitat en 1988 se fonde sur la conjonction des problèmes institutionnels, de la politique de développement politicoinstitutionnel et des solutions matérialisées par les objectifs, les stratégies et, plus spécifiquement, la gestion de projet. Les problèmes soulevés par le bilan du projet des parcelles assainies se présentent sous forme de défaillances et d'une faible expertise locale dans un environnement de crise économique et financière, où domine le centralisme étatique alors que règne une incertitude sur la durabilité des retombées de ce projet. Les forces structurelles soutiennent la politique de développement politicoinstitutionnel. Les solutions permettent la régulation de l'investissement et la mobilisation des ressources, d'élargir les projets au-delà de Dakar et de Thiès, tout en créant et en consolidant les institutions par l'assistance technique en gestion.

La dynamique des projets AGETIP 1 et 2 en 1989 et en 1993 est fondée sur la conjonction des problèmes de chômage et de sous-emploi, de la politique de productivité urbaine et des solutions. Les problèmes, qui relèvent du bilan des projets d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaine et de développement municipal et de l'habitat, sont formulés en termes d'incompétence des acteurs des programmes publics pour la création

d'emplois, de défaillances des procédures de mise en œuvre, de faible expertise communale et privée, et d'importance de l'informel. Les forces structurelles sont ici favorables au développement de la productivité urbaine. Les solutions sont matérialisées par les objectifs, les stratégies et la gestion visant la production par la dynamisation des sous-projets créateurs d'emplois, en assurant la formation aux municipalités et aux petites et moyennes entreprises, en instaurant un Manuel de procédures et en assumant des améliorations socioéconomiques, procédurales et institutionnelles.

La dynamique des programmes 1 et 2 d'appui aux communes en 1997 et en 2006 a pour fondation la conjonction des problèmes de gouvernance urbaine locale, de la politique de développement municipal et de décentralisation et des solutions. Les problèmes ressortent du bilan des AGETIP 1 et 2 sous forme d'exclusion de certaines municipalités des projets, du faible entretien des équipements urbains, de la difficile application des concepts de la gestion municipale et de la timide décentralisation. Les forces structurelles encouragent la décentralisation. Matérialisées par les objectifs, les stratégies et les mécanismes de gestion, les solutions visent la décentralisation par un raffermissement et une responsabilisation de l'autorité locale. En outre, elles simplifient l'investissement, instaurent des bases technojuridiques pour la décentralisation, construisent des outils de maîtrise des enjeux urbains tout en octroyant une formation au staff communal.

La succession des programmes d'appui aux communes par le programme de renforcement et d'équipement des collectivités locales relève d'une logique autant implicite qu'explicite que notre approche interprétative de la dynamique des projets de développement urbain peut mettre en lumière. La perspective de la régulation permet de repérer un courant des problèmes. Ceux-ci dépendent des sources d'échecs identifiés dans les deux programmes d'appui aux communes et dans les enjeux locaux du développement urbain. La politique et les solutions émaneront des concepts développés dans le cadre des structures mobiles, des tendances internationales imposées par la mondialisation et des éléments issus de l'ajustement municipal comme étant favorables à l'intérêt institutionnel de la Banque.

À la lumière de l'environnement structurel, la dynamique d'un projet revêt une pertinence compte tenu de la préséance historique et chronologique de ce concept aux priorités choisies par la Banque Mondiale pour contrôler le développement urbain, surtout en raison de sa force normative pour la régulation. Cependant, celle-ci ne saurait suffire car la dynamique reconstruite représente un bassin de savoirs. Aussi, l'interprétation théorique par la régulation reste partielle car une pédagogie la justifie de façon discursive. En conséquence, il s'avère indispensable de considérer une approche rationnelle contrairement à la perspective normative propre à l'environnement et à l'explication théorique qu'offre la théorie régulationniste.

La rationalité de l'apprentissage opérationnel

La dynamique d'un projet de développement urbain est l'effet résultant d'un processus de formulation et d'intégration des leçons par des agents suite aux déclencheurs inhérents au contexte de celui qu'il précède. À l'image des contributions de l'environnement et de la régulation à nos interprétations, l'apprentissage redonne l'importance au contexte considéré comme espace de ses déclencheurs.

Chaque priorité résulte de l'apprentissage, démarche par laquelle les agents perçoivent des déclencheurs et formulent un processus conduisant à l'effet d'une mise en priorité. Le passage d'une phase à l'autre découle de l'apprentissage dont le contexte permet le déclenchement.

Catalysant, il induit un processus de production d'informations, d'assimilation, de divulgation et de sauvegarde. Des agents engagent alors un processus de définition des objectifs à poursuivre, d'élaboration des stratégies opératoires à déployer et de spécification des mécanismes de gestion à utiliser. La construction du processus conduit à l'effet de la dynamique d'un projet dont le bilan occasionne à nouveau le déclenchement.

Le contexte permet l'identification des déclencheurs. Les mécanismes de gestion permettent le repérage des acteurs. Le bilan reste la source des processus. Comme pour la régulation, l'effet d'apprentissage résulte d'une construction des objectifs, des stratégies opératoires et d'une redéfinition de nouveaux mécanismes de gestion. Telle constitue notre démarche rationnelle d'interprétation de la dynamique des projets sous-tendue par une prédéfinition des facteurs d'apprentissage opérationnel.

Les indicateurs ayant permis d'appliquer cette démarche pour lire la dynamique des projets concernent la *présence des déclencheurs contextuels, l'isomorphisme des processus liés à la formulation des objectifs, des stratégies et des mécanismes de gestion, où l'influence et la manigance des acteurs ont été proactives pour les mises en priorité.*

Les *déclencheurs* sont externes et internes. De l'externe, nous avons distingué les idées qui circulent dans la communauté de développement international et les concepts en vigueur. À ces déclencheurs s'ajoutent le changement de leadership et du staff à la Banque sur le plan organisationnel (stabilité ou instabilité), les productions du réseau des savoirs sur le plan scientifique, la conjoncture macroéconomique sur le plan structurel, la portion externe de la gestion sur le plan technologique et les structures mobiles. De l'interne, nous avons identifié le bilan des projets, échecs et réussites, les enjeux du développement urbain, la situation sociopolitique et économique, les politiques locales, la portion locale de la gestion des projets et les projets parallèles.

Sur le plan externe, les *agents* englobent la présidence et le staff de la Banque, le réseau des savoirs qui construit les concepts et promeut les paradigmes développementaux, les experts consultants, l'assistance technique, les acteurs du développement urbain et les structures mobiles. Sur le plan local, le staff gouvernemental, privé, les groupes communautaires bénéficiant d'une formation et les associations civiles ont été acteurs.

Formulation des leçons conduisant vers de nouvelles priorités, le *processus* d'apprentissage s'enclenche au début du cycle du projet de la phase initiale. Quant aux autres phases, ce processus correspond aux recommandations issues du bilan des phases passées. Ces recommandations émanent soit du réseau des savoirs, soit des structures mobiles. Pour la dynamisation de ses projets, la Banque les agence par le biais de ses départements spécialisés en évaluation (*Operational Evaluation Department* puis *Independent Evaluation Group*). La production, la diffusion et l'informatisation des documents en constituent des outils.

L'*effet* résultant de ce processus a été la régulation du développement urbain par des interventions physico-spatiales, politicoinstitutionnelles, productives, municipales et de la décentralisation, et d'investissement et ajustement municipal. L'interprétation triangulaire que nous terminons grâce à l'analyse de contenu documentaire a mis en lumière le profil de la dynamique des projets de développement urbain de la Banque Mondiale ayant transformé les systèmes d'acteurs devant agir sur de nouvelles zones d'actions. Cela dessine la cadre de la gouvernance urbaine que ces projets ont tracé. Toutefois, l'orientation prise a été expliquée en dehors des documents factuels.

L'hégémonie intellectuelle de la Banque Mondiale

On sait que la Banque Mondiale appartient au système d'organisations de Bretton Woods et fait partie de la communauté de développement international. En plus de sa structure pyramidale, ses activités s'inscrivent dans un cadre lié aux contingences intellectuelles, géopolitiques et macroéconomiques. Cet environnement structurel se caractérise par une normativité sur laquelle repose d'ailleurs l'hégémonie des organisations internationales (Gosovic, 2000; De Ponte, 2002; Ramsamy, 2006).

L'interprétation triangulaire précédente dépend des limites de l'analyse de contenu documentaire. Les ruptures, les parallélismes, la progressivité, la continuité, les innovations et les controverses observés ont été soumis à la consultation. Le regard des personnes ressources permet de découvrir d'autres dimensions à considérer dans l'explication de la dynamique des projets. Les ajouts et commentaires formulés révèlent le caractère indéniable de l'environnement, mais on souligne la forte importance de l'apprentissage. Les facteurs suivants ont alors été identifiés : mise en réseau, aptitudes du pays, capacités et réponses locales, roulement du personnel par rapport à sa stabilité, permanence des opérations, acteurs d'ombre, culture de justification, logique d'expérimentation / modélisation et concurrence. Ces facteurs s'associent à l'hégémonie intellectuelle de la Banque pour sa volonté d'ajustement municipal (Gosovic, 2000). Principale cause des transformations institutionnelles qu'elle provoque, cette volonté confirme l'hypothèse partielle d'un isomorphisme entre les facteurs empiriques et la dynamique d'un projet. En contexte mondial, les processus territoriocommunautaires émanent d'initiatives locales (Klein, 2006). Toutefois, les acteurs internationaux comme la Banque peuvent les générer. Orienté vers les priorités examinées, elle instrumentalise le développement urbain pour l'ajustement municipal conformément à l'ordre mondial qu'elle détermine (De Senarclens, 2001) et qui se répercute dans les formes urbaines. D'où l'orientation de la gouvernance des villes au Sénégal.

Conclusion

L'ajustement municipal constitue le résultat des interventions urbaines de la Banque Mondiale au Sénégal entre 1972 et 2006. La trajectoire se compose des projets de développement urbain dont l'analyse a permis le repérage des composantes de leur dynamique. Les approches mises de l'avant ont été définies et les priorités identifiées. On découvre une dynamique visant fondamentalement la transformation institutionnelle orientée vers le terrain municipal. Cette transformation définit une autre géographie de la gouverne des villes. L'examen du corpus empirique révèle les logiques conductrices. En théorie, l'interprétation de la dynamique des projets tient aux facteurs normatifs, théoriques et méthodiques. Inspirée des documents, cette triangulation permet de définir la transcendance du contexte d'un projet sur sa gestion, son bilan, ses objectifs et ses stratégies opératoires. Une consultation a permis l'identification d'autres facteurs confirmant l'hégémonie de la Banque dans la dynamisation expérimentale et périodique des interventions urbaines au Sénégal pour territorialiser l'ajustement structurel en transformant les institutions et construire une autre géographie de la gouverne locale des villes. Que nous réserve le futur? Si l'ajustement municipal débouche sur une nouvelle gouverne des villes, « quelles conditions de fonctionnement du local autre qu'une administration commandée de l'extérieur définir pour une territorialité support d'une normativité forte, opposée au courant néo-modernisateur sans partage, ou pour une organisation territoriale autonome du développement urbain porté par de nouveaux acteurs » (Le Bris, 2003)? L'hypothèse est une gouverne aux régimes endogénéisés tournés vers le monde. Pour le post-ajustement municipal, dès lors, le cas sénégalais permet de questionner le futur du développement urbain africain.

Bibliographie

- ARGYRIS, C. et D. A. SCHÖN (2002). *Apprentissage organisationnel* DeBoeck Université.
- AYRES, R. (1983). *The World Bank and World Poverty*, Ed. Cambridge Mass.
- BOYER, R. (2004). *Théorie de la régulation 1. Les fondements*, Paris : La Découverte, Paris.
- BRUNSSON, N. et al. (1998). *Organizing organizations*, Bergen-Sandviken [Norway], First Edition, Fagbokförlaget.
- COHEN, M. A (1996b). « The Hypothesis of Urban Governance : Are Cities in the North and South Becoming More Alike in an Age of Globalization? », In COHEN, M. A. et al. (1996). *Preparing for the urban future*, Woodrow Wilson Center Press, Washington, D.C, p.p. 25-38.
- COX, K. (1997). *Spaces of globalization, reasserting the power of the local*, New York/London, The Guilford press, 292p
- DE PONTE, G. (2002). « L'évolution du discours sur la ville : des institutions multilatérales d'aide au développement » *Revue internationale des sciences sociales*, n° 172, pp. 231-242, UNESCO / érès, Paris.
- DE SENARCLENS, P. (2001.) « Les organisations internationales face aux défis de la mondialisation » *RISS*, n° 170, pp. 559-572, UNESCO / érès, Paris.
- DIOU, C. (2006). « Sénégal : redonner une dynamique à la décentralisation ». *Les Échos de la Banque Mondiale*, n° 6, décembre.
- GOSOVIC, B. (2000). « L'hégémonie intellectuelle mondiale et développement » *RISS*, n° 166, pp. 518-507, UNESCO / érès, Paris.
- HAUGE, A. O. (2003). *Renforcement des capacités d'évaluation*, documents de travail ECD n° 10, OED, Banque mondiale, Washington D.C.
- JOUBE, B. (2003). *La gouvernance urbaine en question*, Elsevier, Paris.
- KAPUR, D. et al. (1997¹). *The World Bank : Its First Half Century*, Volume one Perspectives, Brooking Institution Press, Washington, D.C.
- KINGDON, J. W. (2003). *Agendas, alternatives, and public policies*, Harper Collins College Publishers, New York.
- KLEIN, J-L (2007b). « La mondialisation : de l'État-Nation à l'espace-monde ». in KLEIN, J-L et F. LASSERRE (2007). *Le monde dans tous ses ÉTATS*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p.p. 48-70.
- _____ (2006). « De l'initiative locale au développement territorial : une perspective synthétique », in SIMARD, M. et al (2006). *Inégalités, démocraties et développement*, CRIDEQ, Rimouski, pp : 143-164.
- _____ et D. HARRISSON (2007). *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- LE BRIS, E. (2003). « Les villes à la merci d'un rapport paradoxal entre le local et le mondial ». in OSMONT, A. et GOLDBLUM C. (2003). *Villes et citadins dans la mondialisation*, Karthala-Gemdev, Paris, p.p. 109-118.
- LEMIEUX, V. (2002). *L'étude des politiques publiques*, 2^e édition revue et augmentée, Les Presses de l'Université Laval, Saint-Nicolas.
- MARCH, J.G. et al. (2000). *The dynamics of rules*, Stanford University Press, Stanford, Calif.
- NDONGO, M. (2002), *Crise des projets urbains au Cameroun (1960-1995) : application d'un modèle d'analyse institutionnelle*, Thèse, Université de Montréal.
- OSMONT, A. (1995). *La Banque mondiale et les villes*, Karthala, Paris.
- POWELL, W. W. et P. J. DiMAGGIO (1991). *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, The University of Chicago Press, Chicago and London.
- RAMSAMY, E. (2006). *The World Bank and Urban Development*, Routledge, Taylor & Francis Group, London and New `York.
- SCHNEIDER, A. et H. INGRAM (1993). « Social construction of target populations: implications for politics and policy », *American Political Science Review*, V. 87, n° 2 pp. 334- 348.
- STREN, R. (2004). « Gouverner les villes du Sud », Actes du colloque international PRUD, UNESCO, Paris.
- VERNA, G. et H. DROUVOT (1993). *Réaliser des projets dans le Tiers-Monde*, L'harmattan, Paris.
- WENGER, E. (2005). *La théorie des communautés de pratique: apprentissage, sens et identité*, Presse de l'Université Laval, Saint-Nicolas.